

AFFAIRE N° 7.- Inscription d'un crédit de 1.500.000 Fis CFA devant parfaire l'emprunt de 26.500.000 Fis CFA contracté auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité avait sollicité de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE au début de cette année un emprunt de 26.500.000 Fis CFA pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable de la Montagne.

Le montant de cet emprunt étant supérieur à 25.000.000 Fis, la CAISSE CENTRALE m'a fait savoir que celui-ci devait obligatoirement être soumis au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Comité Directeur du F.I.D.O.M., d'où une procédure très longue pour l'instruction du dossier.

Ce délai d'attente pourrait toutefois être évité si l'emprunt était ramené à 25.000.000 Fis CFA, à charge par la Commune de prendre la différence, soit 1.500.000 Fis CFA à son budget.

Ayant donné mon accord à Monsieur le Directeur de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE à ce sujet, je vous demande de m'autoriser à inscrire en conséquence une somme de 1.500.000 Fis CFA au Budget Supplémentaire de 1970 pour parfaire l'emprunt de 26.500.000 Fis CFA.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x

Vu
Scrit Denis le 29 mai 1970
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Pbs. Karsler
Pour copie certifiée
conforme
Le Directeur des Affaires
Financières
Ch. Vergneau